



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inclusion du handicap dans la formation médicale

Question écrite n° 30808

Texte de la question

Mme Caroline Janvier interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'inclusion obligatoire du handicap dans la formation des élèves médecins et infirmiers. La question de la gestion du handicap d'un patient est un point essentiel des soins médicaux dans la mesure où elle affecte la compréhension des symptômes ressentis par le patient, du diagnostic et de la relation de confiance avec le patient, avec des enjeux tels qu'une interaction respectueuse avec ce dernier. Au cours, notamment, de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, un certain nombre de patients en situation de handicap ont notamment vécu une situation particulièrement anxiogène face à des professionnels n'étant pas toujours formés pour gérer l'échange avec quelqu'un signant en langue des signes ou atteint d'un handicap mental. Elle souhaite ainsi connaître les mesures adoptées par le Gouvernement afin d'avancer vers un état de fait où la question du handicap devienne un aspect obligatoire de la formation pratique de l'ensemble des professions médicales et des infirmiers, dans le cadre d'une étape obligatoire d'enseignement approfondi ou, idéalement, d'un stage obligatoire dans le secteur médical du handicap, afin que les personnels médicaux de demain soient tous formés à la prise en charge du handicap dans le cadre de leurs fonctions, au-delà de leurs connaissances théoriques nécessaires dans le domaine ; elle attire par ailleurs l'attention de M. le ministre sur le développement souhaitable de la sensibilisation de l'ensemble des étudiants en santé à une approche globale du handicap, par la diffusion de meilleures pratiques, à l'instar du guide méthodologique réalisé par l'Université de Reims Champagne-Ardenne et l'ARS Grand Est sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Janvier](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30808

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4541

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)